

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 juin 2016  
**CO 057 DE**

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 50

Votants : 44

Etaient présents Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Bénédicte LAMY, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, , Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Frédéric LAMBERT, Monique BALLERY, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Raphaël GAGNEUR.

Convocation faite le : 14 juin 2016

**Objet : Plan de financement d'aménagement d'aires de jeux sur les groupes périscolaires et du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes.**

VU la note de synthèse n°5/29.06.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 15 juin 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Président ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes souhaite équiper d'aires de jeux ses sites périscolaires et le Relais Assistantes Maternelles en passant un marché multi-sites avec un prestataire afin de faciliter l'entretien et la maintenance des modules ;

CONSIDERANT qu'un financement DETR est envisageable pour ce projet à hauteur de 30 % à 40 % du montant total ;

ATTENDU que les communes ou SIVOS ayant la compétence scolaire participeront à l'investissement sur les groupes scolaires/périscolaires via un fonds de concours équivalent au financement communautaire ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / ADOPTE le plan de financement de l'opération comprenant :

Nombre de sites périscolaires amenés à être équipés : 4 (RPI St Lothain/Passenans ; SIVOS Val d'Orain ; SIVOS du Premier Plateau ; Commune d'Aumont)  
Equipement de l'aire de jeux du Relais Assistantes Maternelles situé à Poligny.

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 juin 2016  
CO 057 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Plan de financement d'aménagement d'aires de jeux sur les groupes périscolaires et du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes.**

- En dépenses :

- Aménagement de 5 aires de jeux comprenant pose et fourniture des modules, pose et fourniture du sol souple stabilisé, démontage de structures existantes.

Total : 80 000 € TTC

- En recettes :

- Communauté de Communes : 28 800 € TTC
- Collectivités ayant la compétence scolaire :
  - RPI St Lothain/Passenans : 4 800 € TTC
  - SIVOS Val d'Orain : 4 800 € TTC
  - SIVOS du Premier Plateau : 4 800 € TTC
  - Commune d'Aumont : 4 800 € TTC

• DETR : 32 000 € TTC

Total : 80 000 € TTC

2 / APPROUVE le montant de l'opération et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

3 / SOLLICITE les subventions de la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux sur la base de ce plan de financement ;

4 / S'ENGAGE à couvrir le solde non couvert par les subventions ;

5 / AUTORISE le Président ou un Vice-Président en cas d'empêchement à signer toutes les pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Jean François GAILLARD

